

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL
DU 15 OCTOBRE 2024

Appel effectué par le plus jeune de l'assemblée : Mathieu DOCHEZ

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, BOURLET, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK, SIMON, MONIER, BRUNEL, DOCHEZ formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : M. MANARD pouvoir à MME NOTTER, M. REMY pouvoir à M. WARDZIAK

Désignation du secrétaire de séance : Brigitte D'HERBOMMEZ

Intervention de M. le Maire :

Merci à tous de votre présence,

Après le passage de la période estivale et sans vouloir m'attarder sur la complexité du monde politique qui a pour constat les décisions annoncées par le gouvernement, plutôt décevantes et loin d'être en faveur de nos citoyens et de nos communes.

Je vous informe tout de même que la CAPH diminuera, de ce fait, les dotations aux communes, beaucoup de restrictions sont attendues mais nous devons malgré tout apporter toujours le même service au sein de la commune.

Millonfosse n'échappera pas à ces mesures et pourtant nous gérons au mieux avec peu ; le temps passe, les bâtiments et le matériel vieillissent et nous devons faire face à des dépenses qui n'avaient pas été prévues (réparation de fuites dans la toiture de la salle des fêtes, remplacement de la chaudière de la salle des fêtes ...).

Nous tachons cependant, au sein des services techniques et administratifs, de maintenir un service au quotidien auprès de notre population : entretien des locaux, des espaces publics, de l'école et du stade (tontes, nettoyage, réparations diverses) ... Nous assurons également une assistance aux personnes en difficultés jusqu'à suppléer parfois les services sociaux ; j'aurais une pensée pour la famille Belsy qui a subi un incendie dernièrement et tous ceux qui souffrent de l'insuffisance de l'administration qui se réfugie derrière des règles, oubliant l'humain....

Pour tout cela nous devons garder la tête froide, nous devons avoir de la vision, se fixer des missions, avoir de l'ambition et surtout garder nos valeurs ; je pense, chers collègues, que nous pouvons nous féliciter de tout cela. Comme le souhaite la CAPH dans son projet de territoire dont l'objectif est de « s'investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations, des développements humains. »

Enfin, je vous informe que les travaux du restaurant scolaire avancent bien, nous respectons pour le moment le timing prévu ...

Merci à tous de votre écoute

Approbation du Procès-verbal de la réunion de conseil du 25/06/2024

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 14

Délibération N°2024-4-001 :

OBJET : ORGANISATION D'UN VOYAGE

Lecture faite Mme BAUW Martine

- ❖ La date du 30 novembre 2024
- ❖ La destination : **Marché de Noël de Bruxelles**

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 14

Délibération N°2024-4-002

OBJET : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 22 février 2024, 18 juin 2024 et 19 septembre 2024

- **Il est demandé au conseil :**

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable ».

Délibération N°2024-4-003

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Lecture et explication par M. Simon Guillaume, conseiller aux finances

Après avoir exposé au conseil municipal les raisons qui amène Monsieur le Maire à proposer cette décision modificative du Budget Prévisionnelle 2024 sur proposition de la commission communale des finances qui s'est réunie le 20 septembre dernier.

L'assemblée est informée que les attributions au titre du FCTVA en fonctionnement et en investissement pour l'année 2024 ont été moins élevées que ce qui avait été prévu au BP. Par contre certaines recettes de fonctionnement supplémentaires ont été constatées.

Il convient donc d'ajuster ces recettes et par conséquent d'ajuster également les dépenses prévues au BP et de procéder à la modification du BP 2024

Guillaume Simon apporte quelques précisions afin d'expliquer la DM et indique que :

Au cours de la réunion de conseil un constat est fait concernant des erreurs de report de chiffres.

Il s'agit d'erreurs sur les montants reportés sur certains totaux avant DM (qui ont été votés au BP) et après DM, aucune erreur dans les montants qui faisaient l'objet du vote à savoir : les totaux de décision de modification par chapitre.

Après avoir repris ligne par ligne et chapitre par chapitre les tableaux de la commission des finances et avec l'accord de tous les élus présents, le projet de délibération sera donc corrigé et renvoyé aux membres du Conseil qui après vérification valideront cette nouvelle délibération ainsi corrigée avant qu'elle soit portée à la signature du Maire.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 14

DELIBERATION N°2024-4-004

OBJET : Avancement de Grade -Filière administrative

M. le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e Classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 14

DELIBERATION N°2024-3-005

OBJET : Autorisation de signature d'un arrêté municipal DECI

Lecture faite Mme Dutrieux Caroline

Par mail du 02 octobre 2024, NOREADE rappelle à M. le Maire que le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au SIDEN-SIAN.

Toutefois, le SIDEN-SIAN n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, ce transfert de compétence ne permet pas le transfert de votre pouvoir de police au Président du SIDEN-SIAN.

Aussi, dans le cadre de ce pouvoir de police et conformément aux dispositions législatives régissant la DECI, il revient au Maire d'établir et de signer l'arrêté municipal relatif à la DECI reprenant notamment la liste des Points d'Eau Incendie concourant à la protection des bâtiments présents sur son territoire communal.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 14

